

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 269

1^{er} février 2008

SOMMAIRE

Aesthetic Clinics A.G.	12888	Luxfuel S.A.	12879
Alarius s.à r.l.	12869	MAG International Industrial Machinery	
Alfa Agenzie International Trade	12896	S.à r.l.	12880
Alfa Technology s. à r.l.	12896	Mount Echo Holdings S.A.	12889
ASAP+S S.A.	12897	Progis S.A.	12879
BRAPF Ikebukuro S.à r.l.	12872	Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha S.à r.l.	
Bright Design S.A.	12883	12900
Compagnie Internationale Pour la Finance		Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St.	
et l'Industrie	12912	Bride Street S.à r.l.	12902
CSC Environnement S.à.r.l.	12903	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l.	
Eden Roc S.A.	12884	12905
Emo International G.m.b.H.	12896	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem-	
Fimon S.A. Holding	12888	bourg Main Building S.à r.l.	12902
Finalex Luxembourgaise S.A.	12889	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem-	
Garage Besenius S.A.	12910	bourg Villa Churchill S.à r.l.	12900
Gedeam Real Estate and Tourism S.A. ...	12866	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à	
GER LOG 4 S.A.	12906	r.l.	12898
Greenwich S.A.	12887	Solutions Engineering Management S.à r.l.	
Hega Europe S.A.	12905	12903
I.I.Holding S.A.	12887	Tinfos Luxembourg S.A.	12872
Ildiko Holding S.A.	12901	Tinfos Nizi S.A.	12871
Inter Ikea Finance S.A. Holding	12871	Verben S.A.	12884
Kneip Participations S.A.	12911	Villapool S.A.	12901
		Voyages Schmit S.A.	12898

Gedeam Real Estate and Tourism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.464.

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEDEAM REAL ESTATE AND TOURISM S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.464, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Claude, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gaëlle Di Cesare, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société pour lui ajouter un premier paragraphe qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

- d'effectuer les services de management, de coordination, de relations publiques ainsi que toutes prestations de nature administrative et technique en faveur des sociétés appartenant au Groupe, à savoir toutes filiales directes et indirectes de l'actionnaire majoritaire de la Société, et de ce fait prendre en charge et/ou porter en compte les frais imputables auxdites activités;

- de prêter tous services et dispenser tous conseils économiques en marketing et gestion en faveur des sociétés appartenant au Groupe tel que prédéfini et assurer la coordination de l'ensemble de ces sociétés et l'administration générale liée à cette coordination;

- de collecter les renseignements économiques et commerciaux et effectuer les études et activités qui se rattachent aux services précités;

- la Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de sociétés de capitaux ou de sociétés de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»;

2. Augmentation du capital de la Société à hauteur de EUR 248.969.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 249.000.000,- par l'émission de 2.489.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et plus particulièrement:

- émission de 2.485.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune en rémunération de l'apport en nature de 1.664.025 actions représentant 75% du capital de la société de droit italien ACQUA MARCIA HOLDING SpA, immatriculée à Rome sous le numéro REA 1135449 pour une valeur de EUR 248.500.000,- conformément à un rapport d'évaluation émis en date du 7 novembre 2007 par ALTER AUDIT S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, souscrites par GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le matricule B 45.001;

- émission de 4.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune en rémunération de l'apport en numéraire de EUR 469.000,- libérées à hauteur de 25% chacune et souscrites comme suit:

- 4.689 actions souscrites par GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., préqualifiée et

- 1 action nouvelle souscrite par GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A., immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le matricule B 52.906;

3. Modification corrélative du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social souscrit est fixé à EUR 249.000.000,- représenté par 2.490.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, libérées comme suit:

- 2.485.310 actions intégralement libérées;
- 4.690 actions libérées à hauteur de 25%.»;

4. Fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3), et nomination des administrateurs répartis en classe A et classe B;

5. Délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet:

- d'effectuer les services de management, de coordination, de relations publiques ainsi que toutes prestations de nature administrative et technique en faveur des sociétés appartenant au Groupe, à savoir toutes filiales directes et indirectes de l'actionnaire majoritaire de la Société, et de ce fait prendre en charge et/ou porter en compte les frais imputables auxdites activités;

- de prêter tous services et dispenser tous conseils économiques en marketing et gestion en faveur des sociétés appartenant au Groupe tel que prédéfini et assurer la coordination de l'ensemble de ces sociétés et l'administration générale liée à cette coordination;

- de collecter les renseignements économiques et commerciaux et effectuer les études et activités qui se rattachent aux services précités;

- la Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de sociétés de capitaux ou de sociétés de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations utiles ou nécessaires à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante-huit millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 248.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent quarante-neuf millions d'euros (EUR 249.000.000,-) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (2.489.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et plus particulièrement:

- émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille (2.485.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune en rémunération de l'apport en nature d'un million six cent soixante-quatre mille vingt-cinq (1.664.025) actions représentant 75% du capital de la société de droit italien ACQUA MARCIA HOLDING SpA, immatriculée à Rome sous le numéro REA 1135449 pour une valeur de deux cent quarante-vingt-huit millions cinq cent mille euros (EUR 248.500.000,-) conformément à un rapport d'évaluation émis en date du 7 novembre 2007 par ALTER AUDIT S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, souscrites par GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le matricule B 45.001;

- émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune en rémunération de l'apport en numéraire de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) libérées à hauteur de 25% chacune et souscrites comme suit:

- quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) actions souscrites par GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., préqualifiée et

- une (1) action nouvelle souscrite par GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A., immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le matricule B 52.906.

Ledit rapport d'évaluation conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quarante-neuf millions d'euros (EUR 249.000.000,-) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (2.490.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées comme suit:

- deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cent dix (2.485.310) actions intégralement libérées;
- quatre millions six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions libérées à hauteur de 25%.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et nomme des administrateurs répartis en classe A et classe B comme suit:

- Monsieur Filippo Dolfus De Volkersberg, administrateur de sociétés, né le 2 août 1948 à Sorengo (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-7522 La Punta-Chamues, Chesa Steinbock (classe «A»);

- M^e Claude Geiben, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve (classe «B»);

- M^e Isabelle Claude, avocat à la Cour, née le 22 juillet 1972 à Saint-Mard (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois (ancien administrateur unique de la Société depuis sa constitution, administrateur de classe «B» à compter de ce jour).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à M^e Isabelle Claude, préqualifiée, administrateur de classe «B» qui a pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Requête en exonération

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de plus de 65% par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 et ses modifications ultérieures, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ dix mille sept cents euros (10.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Claude, C. Petit, G. Di Cesare, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/36079. — Reçu 4.690 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008010680/5770/162.

(080006523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Alarius s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 134.993.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) Monsieur Vincent Pinel, né le 19 juin 1972 à F-Malestroit, demeurant à F-4400 Nantes, 5, rue du Maréchal de Gassion, dirigeant d'entreprise, pilote instructeur,

2) Monsieur Sébastien Pradel, né le 30 mai 1977 à F-Chambéry, demeurant à F-4400 Nantes, 3, rue Bertrand Geslin, contrôleur aérien,

3) Monsieur Cédric Verriere, né le 19 juillet 1977 à F-Woippy, demeurant à F-44000 Nantes, 10, rue Colbert, contrôleur aérien,

4) Monsieur Timothée Roussel, né le 18 janvier 1978 à F-Paris, demeurant à F-44500 La Baule, 10, avenue Malherbe, pilote de ligne.

Tous ici représentés par Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ALARIUS s.à r.l. société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition en propriété ou par leasing, la location et la vente d'avions d'affaires, en totalité ou en partie, ainsi que la gestion de tous services liés à l'exploitation et à l'entretien d'avions d'affaires.

En particulier et sans porter préjudice aux dispositions de l'alinéa précédant, la société pourra céder en propriété partagée des quote-parts d'avions et assurer pour le compte des copropriétaires la gestion de leur avion et la prestation de tous services qui se rattachent à l'opération de ces avions.

La société pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

En outre, elle a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des disposition légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:

M. Vincent Pinel, prénommé, Quatre-vingt onze parts sociales	91
M. Sébastien Pradel, prénommé, trois parts sociales	3
M. Cédric Verriere, prénommé trois parts sociales	3
M. Timothée Roussel, prénommé trois parts sociales	3
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à € 1.300,-.

Le notaire instrumentant attire l'attention de la mandataire comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la mandataire déclare que ses mandants sont les bénéficiaires réels de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à l'adresse suivante: 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- Est nommé gérant unique, Monsieur Vincent Pinel, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentais par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Reinert, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3267. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 janvier 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008010763/225/108.

(080006291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Tinfos Nizi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société TINFOS NIZI S.A. tenue en date du 10 mai 2007 que:

«6) Elections des administrateurs et des réviseurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad

M. Jean Luc Karleskind

Mr Nikolai Johns

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) a été élu auditeur de la société pour 2007.»

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

G. Roynestad, J. L. Karleskind.

Référence de publication: 2008008782/1108/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Inter Ikea Finance S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Coix.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

-
- Constituée en date du 5 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;
 - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 7 octobre 2002 selon acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1782 du 16 décembre 2002.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société du 10 décembre 2007 les décisions suivantes ont été prises:

1) Ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Sten Palmquist, directeur, né le 29 avril 1947 à S-Limhamn et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Bâtiment D;

- Monsieur Ole Damgaard Nielsen, directeur, né le 25 juillet 1965 à DK-Lemvig et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Bâtiment D;

- Monsieur Hans Gydell, directeur, né le 15 octobre 1952 à S-Malmö et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Bâtiment D.

Monsieur Hans Gydell est également nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il découle de l'article 5 des statuts de la société que le nouvel administrateur, Monsieur Hans Gydell, est autorisé d'engager la société par la signature conjointe à deux de part sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

2) Monsieur Sten Palmquist est reconduit dans sa fonction d'Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

3) PricewaterhouseCoopers S.A R.L., avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, Boîte Postale 1443 et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-65.477 a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010026/687/35.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07637. - Reçu 94 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Tinfos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 48.213.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société TINFOS LUXEMBOURG S.A. tenue en date du 10 mai 2007 que:

«6) Elections des administrateurs et des réviseurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad,

M. Nikolai Johns,

M. Jean-Luc Karleskind.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) a été élu réviseur de la société pour 2007.»

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

G. Roynestad, J. L. Karleskind.

Référence de publication: 2008008784/1108/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

BRAPF Ikebukuro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.104.

—
In the year two thousand and seven, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRAPF HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.093 (the «Sole Partner»),

here represented by Mrs Corinne Petit, employée, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on or about 12 October 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of BRAPF IKEBUKURO S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.104, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, above mentioned, dated of 13 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2209 dated 5 October 2007 (the «Articles»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 2 of the Articles, relating to the corporate object of the Company, which shall consequently read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is the directly acquiring, owning and disposing of its ownership interest in IKEBUKURO KANNAI OFFICE TMK («TMK»), a Japanese tokutei mokituki kaisha, and in IKEBUKURO MASTER LESSEE GK («GK»), a Japanese godo kaisha, and to enter into and comply with the agreements in relation to this equity ownership and the assets to which it is a party. The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company.

Subject to Article 12.7.2, the Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.»

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 5 of the Articles, which shall consequently read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several Managers (as defined below), by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several Managers (as defined below), by the board of managers.

In the event that the Internal Managers (as defined below) determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.»

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 11 of the Articles, relating to the management of the Company, in order to include the concept of the Independent Manager, which shall consequently read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers (referred to as the «Internal Managers») and by one independent manager (referred to as the «Independent Manager») and together with the Internal Managers, being referred to as the «Managers»), who must not be partners.

In dealing with third parties, the Internal Managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances, by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any Internal Manager.»

Fourth resolution

The Sole Partner decides to amend and restate article 12 of the Articles, relating to the board of managers and the decisionmaking of the Company, in order to include the concept of the Independent Manager, for which reason article 12 shall consequently read as follows:

« **Art. 12. Board of Managers and Decision Making.**

12.1. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the Internal Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two Internal Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Internal Managers and to the Independent Manager in case the board has to deliberate on any Significant Action, at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

12.4. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.6 Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7. Quorum and majority requirements

12.7.1. Unless otherwise agreed in the Articles, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Internal Managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

12.7.2. In case the board of managers is to approve a Significant Action (as defined below), with respect to the Company, TMK, or GK, the board of managers would only deliberate or act validly if at least a majority of the Managers including the Independent Manager is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall then be taken by a majority of votes of the Managers necessarily requiring the favorable vote of the Independent Manager, present or represented at such meeting.

For the purpose of this article 12.7.2.:

«Independent Manager» means a manager acceptable to CAPMARK JAPAN KK («KK»), a Japanese kabushiki kaisha who shall not be while serving and shall not have been at the time of such individual's appointment or at any time during the five (5) years preceding such appointment: (a) a shareholder, unitholder, director, member, manager, officer, employee, partner, agent, attorney, consultant, advisor or accountant of TMK, the Company, GK or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director and/or independent manager of an affiliate); (b) a customer, supplier or other juristic entity who derives more than two percent (2%) of its purchase or revenues from its activities in TMK, the Company, GK or any of their respective affiliates, or any shareholder, unitholder, director, member, manager, officer, employee, partner, agent, attorney, consultant, advisor or accountant of TMK, the Company, GK or any of their respective affiliates; (c) a juristic entity controlling, controlled by or under common control with any person described in clauses (a) and (b); (d) a member of the immediate family of any person described in clauses (a) and (b); or (e) a juristic entity that does not meet the requirements for independence established by any of the Rating Agencies rating the Securities. As used in this definition, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a juristic entity, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

«Significant Action» means, to the extent permitted under Luxembourg law, TMK, the Company, and GK (each a «Bankruptcy Remote Person»):

(a) filing or consenting to the filing of (to the extent permitted under Governmental Rules) any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to a Bankruptcy Remote Person under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction whether now or hereafter in effect;

(b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of a Bankruptcy Remote Person for the benefit of creditors;

(c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in (to the extent permitted under Governmental Rules) any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for a Bankruptcy Remote Person or all or any substantial part of its respective assets;

(d) stipulating or consenting to (to the extent permitted under Governmental Rules) an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of a Bankruptcy Remote Person's assets;

(e) becoming unable to pay debts generally as such debts become due or admitting to a creditor its inability to pay its debts generally;

(f) consolidating or merging a Bankruptcy Remote Person with or into any other juristic entity;

(g) dissolving, reorganizing or liquidating a Bankruptcy Remote Person;

(h) selling all or substantially all of a Bankruptcy Remote Person's assets except as permitted in the Transaction Documents (as defined below), or acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other juristic entity;

(i) engaging a Bankruptcy Remote Person in any business except for those business activities consistent with the purposes and powers of the organizational documents of such Bankruptcy Remote Person;

(j) incurring any indebtedness except for Permitted Indebtedness (as defined below);

(k) approving a restructuring or reorganization plan for a Bankruptcy Remote Person;

(l) approving any substantial change in the use or entitlements for the Property (as defined below);

(m) approving any distributions or payments by TMK to the Company or any of TMK's equityholders or any other juristic entity in violation of any provisions of the Transaction Documents, including, without limitation, any such payments or distributions following the occurrence and during the continuance of an event of default;

- (n) causing a Bankruptcy Remote Person to cease to be a Single Purpose Entity;
- (o) amending, revising or otherwise modifying the articles of incorporation or any other applicable organizational documents of a Bankruptcy Remote Person, except as otherwise expressly permitted in Transaction Documents; or
- (p) amending, revising or otherwise modifying the Liquidation Plan, except with KK's prior written consent.

Rating Agencies, Securities, Governmental Rules, Transaction Documents, Permitted Indebtness, Property, Single Purpose Entity and Liquidation Plan have their meaning in the terms and conditions of that floating rate series 1 specified bonds issued by TMK to Bondholder on or about August 31, 2007.

12.8. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 13 of the Articles, which shall consequently read as follows:

« **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.»

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to classify the current managers of the Company, i.e. Mr Steven Gary Meise, Mr Geoffrey Radcliffe and Mr Bill Finelli, as Internal Managers of the Company for an indefinite period.

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to appoint Mr François Bourgon, born on 29 December 1969, residing at 10, rue des Ardennes, L-8048 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg as Independent Manager of the Company for an indefinite period.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRAPF HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.093 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le, ou vers, le 12 octobre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de BRAPF IKEBUKURO S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.104, et constituée en vertu d'un acte reçu le 13 août 2007 par le notaire Martine Schaeffer, précité, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 du 5 octobre 2007 (les «Statuts»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital de la société demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 2 des Statuts, concernant l'objet de la Société, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition directe, la détention, et la cession de ses participations dans IKEBUKURO KANNAI OFFICE TMK («TMK»), une tokutei mokuteki kaisha japonaise, et dans IKEBUKURO MASTER LESSEE GK («GK»), une godo kaisha japonaise, et la conclusion et le respect d'accords en lien avec sa participation au capital social et ses actifs, auxquels elle est partie. La Société est restreinte aux buts précités, et aucun autre but ne peut être poursuivi par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'Article 12.7.2 la Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et mettre à jour l'article 5 des Statuts, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs Gérants (comme définis ci-dessous), par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs Gérants (comme définis ci-dessous), par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où les Gérants Internes (comme définis ci-dessous) estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 11 des Statuts, concernant la gérance de la Société, pour intégrer le concept de Gérant Indépendant, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (désignés comme les «Gérants Internes») et par un gérant indépendant (désigné comme le «Gérant Indépendant», et pris ensemble avec les Gérants Internes, désignés comme les «Gérants»), qui ne doivent pas être associés.

Vis-à-vis des tiers, les Gérants Internes ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des Gérants Internes»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 12 des Statuts, concernant le conseil de gérance et la prise des décisions de la Société, pour intégrer le concept de Gérant Indépendant, en conséquence de quoi l'article 12 sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12. Conseil de Gérance et Prise des Décisions.**

12.1. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants Internes un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.2. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux Gérants Internes au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

12.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux Gérants Internes et au Gérant Indépendant si le conseil de gérance est appelé à délibérer sur une Action Significative, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

12.4. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

12.5. Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.6. Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

12.7. Quorum et conditions de majorité

12.7.1. A moins qu'il n'en soit convenu autrement dans les Statuts, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants Internes sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.7.2. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance est amené à approuver une Action Significative (comme définie ci-dessous), par rapport à la Société, à TMK, ou à GK, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants incluant le Gérant Indépendant est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont alors prises à la majorité des voix des Gérants, exigeant nécessairement le vote favorable du Gérant Indépendant, présent ou représenté à une telle réunion.

Pour les besoins de cet article 12.7.2.:

«Gérant Indépendant» signifie un gérant, admis par CAPMARK JAPAN KK («KK»), une kabushiki kaisha japonaise, qui ne doit pas être lors de ses fonctions et ne doit pas avoir été au moment d'une telle nomination individuelle ou à tout moment pendant les cinq (5) années précédant une telle nomination: (a) un actionnaire, détenteur de part, directeur, membre, gérant, cadre, employé, associé, agent, avocat, consultant, conseiller ou comptable de TMK, de la Société, de GK ou de l'une de leurs filiales respectives (autre que pour sa fonction en tant que directeur indépendant et/ou gérant indépendant d'une filiale); (b) un client, un fournisseur ou une autre entité juridique tirant plus de deux pour cent (2%) de ses acquisitions ou recettes de ses activités avec TMK, la Société, GK ou une de leurs filiales respectives, ou avec un actionnaire, détenteur de part, directeur, membre, gérant, cadre, employé, associé, agent, avocat, consultant, conseiller ou comptable de TMK, de la Société, de GK ou de l'une de leurs filiales respectives; (c) une entité juridique contrôlant, contrôlé par ou sous le contrôle commun de toute personne décrite dans les clauses (a) et (b); (d) un membre de la famille proche de toute personne décrite dans les clauses (a) et (b); ou (e) une entité juridique ne satisfaisant pas aux conditions d'indépendance établies par une Agence de Notation évaluant les Actions et Obligations. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion, des politiques ou des activités d'une entité juridique, que ce soit à travers la possession de titres de vote, par contrat ou autre.

«Action Significative» signifie, dans la limite de ce qui est autorisé par la loi luxembourgeoise, que TMK, la Société, et GK (chacune étant une «Personne Eloignée de la Faillite»):

a) déposent ou consentent au dépôt (dans la limite de ce qui est autorisé par les Règles Gouvernementales) d'une déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement engageant ou consentent à engager une procédure d'insolvabilité à rencontre d'une Personne Eloignée de la Faillite selon une loi sur la faillite ou la dissolution ou la liquidation applicable par tout juridiction maintenant ou plus tard,

b) concluent un accord de règlement ou une aliénation de tous ou de l'essentiel des actifs d'une Personne Eloignée de la Faillite au bénéfice de créanciers;

c) sollicitent, consentent, approuvent ou acquiescent (dans la limite de ce qui est autorisé par les Règles Gouvernementales) toute requête, demande, procédure ou instruction pour la relève ou la nomination d'un curateur, d'un fiduciaire, d'un superviseur, d'un inspecteur, d'un dépositaire ou d'un séquestre pour une Personne Eloignée de la Faillite ou pour l'ensemble ou l'essentiel de leurs actifs respectifs;

d) stipulent ou consentent (dans la limite de ce qui est autorisé par les Règles Gouvernementales) une mesure de confiscation, une exécution forcée ou un autre mode de saisie judiciaire (ou une procédure visant à réaliser une mesure de confiscation, une exécution forcée ou un autre mode de saisie judiciaire) sur tous ou l'essentiel des actifs d'une Personne Eloignée de la Faillite;

e) deviennent incapables de payer de façon globale les dettes alors que ces dettes deviennent exigibles ou accordent à un créancier son incapacité à payer de façon globale ses dettes;

f) unissent ou fusionnent une Personne Eloignée de la Faillite avec ou dans une autre entité juridique;

g) dissolvent, réorganisent ou liquident une Personne Eloignée de la Faillite;

h) vendent tous ou l'essentiel des actifs d'une Personne Eloignée de la Faillite sauf lorsque cela est autorisé par les Documents de Transaction (comme définis ci-dessous), ou acquièrent l'ensemble ou l'essentiel des actifs de l'activité d'une autre entité juridique;

i) engagent une Personne Eloignée de la Faillite dans toute affaire, sauf pour ce qui est des activités en accord avec les buts et compétences des documents organisationnels d'une telle Personne Eloignée de la Faillite;

j) souscrivent une dette sauf en ce qui concerne les Endettements Autorisés (comme définis ci-dessous);

k) approuvent un plan de restructuration ou de réorganisation d'une Personne Eloignée de la Faillite;

l) approuvent toute modification substantielle en ce qui concerne l'usage ou les droits sur la Propriété (comme définie ci-dessous);

m) approuvent toute distribution ou paiement par TMK à la Société ou par tout détenteur de capitaux de TMK ou toute autre entité juridique en violation des dispositions des Documents de Transaction, incluant, sans limitations, tous les paiements ou distributions suivant la survenance ou durant la survenance d'un cas de défaillance;

n) impliquent pour une Personne Eloignée de la Faillite de cesser d'être une Entité à Objet Unique;

o) amendent, révisent ou modifient d'une autre manière les statuts ou tout autre document organisationnel applicable à une Personne Eloignée de la Faillite, sauf si cela est expressément autorisé par les Documents de Transaction; ou

p) amendent, révisent ou modifient d'une autre manière le Plan de Liquidation, sauf en cas d'accord préalable de KK.

Agences de Notation, Actions et Obligations, Règles Gouvernementales, Documents de Transaction, Endettements Autorisés, Propriété, Entité à Objet Unique et Plan de Liquidation sont définis dans les termes et conditions des obligations à taux variable spécifiées série 1 émises par TMK à l'Obligataire le ou vers le 31 août 2007.

12.8. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 13 des Statuts, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les gérants actuels de la Société que sont M. Steven Gary Meise, M. Geoffrey Radcliffe et M. Bill Finelli, comme Gérants Internes de la Société pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. François Bourgon, né le 29 décembre 1969, demeurant au 10, rue des Ardennes, L-8048 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant Indépendant de la Société pour une durée indéterminée.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32214. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008010683/5770/359.

(080006552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Luxfuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.420.

—
EXTRAIT

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 17 avril 2007:

Nominations statutaires:

Le mandat de tous les administrateurs actuels venant à expiration, l'Assemblée est appelée à élire les nouveaux membres du Conseil d'Administration et prend la résolution suivante:

Résolution:

«Sont nommés administrateurs pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

Monsieur Adrien Ney (un siège), Kuelscheir, 19; L-6211 Consdorf (G.D.Lux.)

LUXAIR S.A. (un siège), Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg (G.D.Lux.)

SKYTANKING NV (un siège), Bessenveldstraat, 25; B-1831 Diegem (Belgique)

Monsieur Ulrich Ogiermann (un siège), Cité Millewee, 67; L-8064 Bertrange (G.D.Lux.)»

Désignation d'un réviseur d'entreprises pour 2007

Résolution:

«L'Assemblée décide de confier à PriceWaterhouseCoopers SARL la mission de contrôler pour une année, en application des dispositions légales en vigueur, les comptes annuels qui seront arrêtés au 31 décembre 2007.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008008786/3946/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02959. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Progis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2007

Résolutions:

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de M. Andrea Castaldo et de Mme Stéphanie Wlodarczak, décidées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 20 et 21 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Andrea Castaldo, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Stéphanie Wlodarczak, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008010069/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

MAG International Industrial Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.988.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.073.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on nineteenth of November.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 107.389, here represented by Ms Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy which remained attached and has been registered with the previous deed, hereinafter referred to, signed on December 27, 2006 before Maître André Schwachtgen, Number 2067/2006 of his Répertoire.

Such appearing party is the sole member of MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 111.073, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the October 18, 2005. The articles of association were amended for the last time on December 27, 2006 pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

Whereas at the incorporation of the Company on March 30, 2005, its share capital was set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The sole member appeared in front of the notary André Schwachtgen on December 27, 2006 in order to increase the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million nine hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 1,988,400.-) through the issue of nineteen thousand seven hundred fifty-nine (19,759) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

However, prior to this resolution, the minutes of the meeting erroneously omitted the prior change in the par value of the shares issued by the Company and the subsequent change of the number of shares representing the share capital before this capital increase.

Therefore the resolutions of December 27, 2006 should be read as follows:

«First resolution

The sole member resolves to amend the par value of the shares issued by the Company decreasing them from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one hundred euro (EUR 100.-) and to subsequently amend the number of shares representing the share capital of the Company. Therefore, the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution (unchanged)

The sole member resolves to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one million nine hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 1,988,400.-) through the issue of nineteen thousand seven hundred fifty-nine (19,759) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

All of the nineteen thousand seven hundred fifty-nine (19,759) new shares have been subscribed by MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (MAG HOLDINGS), prenamed.

All of the nineteen thousand seven hundred fifty-nine (19,759) new shares have been subscribed by MAG HOLDINGS at a total price of nine million eight hundred seventy-nine thousand five hundred euro (EUR 9,879,500.-) out of which one million nine hundred seventy-five thousand nine hundred euro (EUR 1,975,900.-) have been allocated to the share capital and seven million nine hundred and three thousand six hundred euro (EUR 7,903,600.-) have been allocated to the share premium.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares represented all the share capital of MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL AUTOMATION SYSTEMS S.à r.l. (MAG AUTOMATION), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 107.262, as defined in

Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

The proof of the existence and of the value of nine million eight hundred seventy-nine thousand five hundred euro (EUR 9,879,500.-) of all the shares of MAG AUTOMATION has been produced to the undersigned notary.

Third resolution (unchanged)

The sole member resolves to divide the said share capital of one million nine hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 1,988,400.-) represented by nineteen thousand eight hundred and eighty-four (19,884) ordinary shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each into two (2) classes of shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each as follows:

- Seventeen thousand eight hundred ninety-six (17,896) Class A shares; and
- One thousand nine hundred eighty-eight (1,988) Class B shares.

Fourth resolution (unchanged)

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million nine hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 1,988,400.-) represented by seventeen thousand eight hundred ninety-six (17,896) Class A shares and one thousand nine hundred eighty-eight (1,988) Class B shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of more than sixty-five percent (65%) of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.»

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the above person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 107.389, ici représentée par Melle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui est restée annexée et enregistrée avec le précédent acte, ci-dessous référencé, signé par-devant Maître André Schwachtgen, en date du 27 décembre 2006, Numéro 2067/2006 de son répertoire.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 111.073, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2006 suivant acte de Maître André Schwachtgen (ci après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Attendu qu'à la constitution de la Société, son capital social était de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'associé unique a comparu devant le notaire André Schwachtgen le 27 décembre 2006 afin d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un million neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros (EUR 1.988.400,-) par l'émission de dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf (19.759) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cependant, avant cette résolution, les minutes de l'assemblée ont erronément omis le changement préalable de la valeur nominale des parts émises par la Société et ensuite le changement du nombre de parts représentant le capital social avant son augmentation.

En conséquence, les résolutions du 27 décembre 2006 devrait être lues comme suit:

«Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts émises par la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à cent euros (EUR 100,-) et en ainsi de modifier le nombre de parts représentant le capital social. En conséquence, le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est maintenant représenté par cent vingt-cinq (125) parts ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution (inchangée)

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un million neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros (EUR 1.988.400,-) par l'émission de dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf (19.759) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'intégralité des dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf (19.759) parts sociales a été souscrite par MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., (ci-après MAG HOLDINGS)

L'intégralité des dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf (19.759) parts sociales a été souscrite par MAG HOLDINGS pour neuf millions huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 9.879.500,-), dont un million neuf cent soixante-quinze mille neuf cents euros (EUR 1.975.900,-) ont été affectés au capital social et sept million neuf cent trois mille six cents euros (EUR 7.903.600,-) ont été affectés à la prime d'émission.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de cent (100) parts sociales représentant tout le capital social de MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL AUTOMATION SYSTEMS S.à r.l. (MAG AUTOMATION), une société à responsabilité anonyme, ayant son siège social au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 107.262, tel que défini à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

La preuve de l'existence et de la valeur de neuf million huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 9.879.500,-) de la totalité des actions de MAG AUTOMATION a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution (inchangée)

L'associé unique décide de diviser ledit capital social de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros (EUR 1.988.400,-) représenté par dix neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre (19.884) parts, ayant une valeur nominale chacune de cent euros (100,-) comme suit:

- Dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize (17.896) parts de catégorie A; et
- Mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.988) parts de catégorie B.

Quatrième résolution (inchangée)

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros (EUR 1.988.400,-) représenté par dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize (17.896) parts de catégorie A et mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.988) parts de catégorie B, d'une valeur de cent euro (EUR 100,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de plus de soixante-cinq pourcent (65%) des actions d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007. LAC/2007/36310. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008009097/5770/167.

(080004850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Bright Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.554.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

agissant en sa qualité de Director de DAHMER LIMITED, avec siège à Road Town, elle-même Director de:

CHANDLER ASSET MANAGEMENT LTD, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société BRIGHT DESIGN S.A. une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105.554, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 décembre 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 383 du 27 avril 2005, page 18372 (ci-après: la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la société se trouve fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque action se trouvant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, et au commissaire de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé par le notaire soussigné.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008. Relation: EAC/2008/117. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008010554/239/49.

(080006199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Eden Roc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 105.125.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa
Administrateur

Référence de publication: 2008009604/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02399. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Verben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.289.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERBEN S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.289, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2350 du 16 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Coralie Czerwinski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission de Mme Laetitia Vandegaer, M. Laurent Pecheur, M. Jean Hoffmann et M. Marc Koeune, comme administrateurs de la société et décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à la présente assemblée.
3. Création de deux catégories A et B d'administrateurs et modification afférente de l'article 5 des statuts de la société.
4. Nomination de M. Bob Faber et M. Charles Meyer comme administrateurs de catégorie A de la société et nomination de M. Robert Felder et M. Jacob Bernfeld, comme administrateurs de catégorie B de la société.
5. Changement des pouvoirs de représentation et de signature de la société, et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts, comme suit: «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Laetitia Vandegaer, Monsieur Laurent Pecheur, Monsieur Jean Hoffmann et Monsieur Marc Koeune, comme administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories A et B d'administrateurs et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en deux catégories à savoir administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer:

comme administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

comme administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Robert Felder, senior advisor, né à New York (U.S.A.), le 30 novembre 1940, demeurant à 1640 Posadas Street, 2nd Floor, C1112ADD Buenos Aires (Argentine);

- Monsieur Jacob J. Bernfeld, entrepreneur en retraite, né à Bratislava (Slovaquie), le 27 août 1940, demeurant à NL-1077 GW Amsterdam, Schubertstraat 50 (Pays-Bas).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer les pouvoirs de représentation et de signature de la société et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. (dernier alinéa)**. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit une version anglaise de l'acte:

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the stock company (société anonyme) VERBEN S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg section B number 121.289, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 8th of November 2006, published in the Mémorial C number 2350 of the 16th of December 2006.

The meeting is presided by Mrs Yseult Laufer, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Coralie Czerwinski, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered seat of the company to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Acceptance of the resignation of Mrs Laetitia Vandegaer, Mr Laurent Pecheur, Mr Jean Hoffmann and Mr Marc Koeune, as directors of the company and discharge them of their responsibilities for their mandates of directors up to the present meeting.

3. Creation of two A and B categories of directors, and subsequent amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the company.

4. Appointment of Mr Bob Faber and Mr Charles Meyer as directors of category A of the company and appointment of Mr Robert Felder and Mr Jacob Bernfeld, as directors of category B of the company.

5. Change of the powers of representation and of signature of the company, and subsequent amendment of the last paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the company, as follows: «The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.»

6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to transfer the registered seat of the company to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mrs Laetitia Vandegaer, Mr Laurent Pecheur, Mr Jean Hoffmann and Mr Marc Koeune, as directors of the company and to grant discharge to them of their responsibilities for their mandates of directors up to the present meeting.

Third resolution

The meeting decides to create two A and B categories of directors and to amend subsequently the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the company to give it the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The company is administered by a Board comprising at least three members, shareholders or not, divided into two categories namely category A directors and category B directors.»

Fourth resolution

The meeting decides to appoint:

as category A directors:

- Mr Bob Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

- Mr Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 19 of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

as category B directors:

- Mr Robert Felder, senior advisor, born in New York (U.S.A.), on the 30th of November 1940, residing in 1640 Posadas Street, 2nd Floor, C1112ADD Buenos Aires (Argentina);

- Mr Jacob J. Bernfeld, retired entrepreneur, born in Bratislava (Slovakia), on the 27th of August 1940, residing in NL-1077 GW Amsterdam, Schubertstraat 50 (The Netherlands).

Fifth resolution

The meeting decides to change the powers of representation and of signature of the company and to amend subsequently the last paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the company as follows:

« **Art. 6. (last paragraph).** The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Y. Laufer, C. Czerwinski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007. Relation GRE/2007/5700. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010694/231/149.

(080006970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Greenwich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 45.098.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société GREENWHICH SA, ci-avant établie à L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels, et a mis les frais à charge du Trésor.

Le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Maître R. Sturm
Le liquidateur

Référence de publication: 2008009671/1734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

I.I.Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 11.540.

Constituée sous la dénomination de IKEA HOLDING INTERNATIONAL S.A., en date du 5 novembre 1973, suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 14 du 23 janvier 1974;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 11 novembre 1997 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil C n ° 117 du 24 février 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 21 décembre 2006 qu'ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

1) comme administrateurs:

- Monsieur Ingvar Kamprad, directeur, né le 30 mars 1930 à S-Pjätteryd et demeurant professionnellement à CH-1170 Aubonne, Pré-neuf.

Monsieur Ingvar Kamprad est également reconduit dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Per Ludvigsson, directeur, né le 26 avril 1943 à S-Kvänum et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Bâtiment D.

Monsieur Per Ludvigsson est également reconduit dans sa fonction d'Administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Hans Gydell, directeur, né le 15 octobre 1952 à S-Malmö et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, Bâtiment D.

Il découle du paragraphe 4 de l'article 5 des statuts de la société que le nouvel administrateur, Monsieur Hans Gydell, est autorisé d'engager la société par la signature conjointe à deux, soit avec le Président du Conseil d'Administration, soit avec l'Administrateur-délégué.

2) comme commissaire aux comptes:

- TREUHAND- UND REVISIONSGESELLSCHAFT ZUG, avec siège social à CH-6302 Zug, 112, Baarerstrasse et inscrite au «Handelsregisteramt» du canton de CH-Zug sous le numéro 170.3.002.696-2

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2008010032/687/37.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Fimon S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.057.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société FIMON HOLDING SA, ci-avant établie à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, et a mis les frais à charge du Trésor.

Le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Maître R. Sturm

Le liquidateur

Référence de publication: 2008009672/1734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Aesthetic Clinics A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 134.
R.C.S. Luxembourg B 100.001.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Herbert Heitmann, Arzt, geboren in Hamburg am 30. März 1935, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 47, Gruss-Strooss.

Welcher Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Aktionär der Gesellschaft AESTHETIC CLINICS A.G., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Maison 134, (Adresse von der Gemeindeverwaltung Weiswampach umgeändert in L-9991 Weiswampach, 47, Gruss-Strooss),

gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, vom 28. September 2001 veröffentlicht im Memorial C, Nummer 246 vom 13. Februar 2002, den amtierenden Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft AESTHETIC CLINICS A.G. hat gegenwertig ein Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro, aufgeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn (310,-) Euro, alle dem vorgenannten Herrn Herbert Heitmann gehörend.

2) Der alleinige Aktionär beschließt mit sofortiger Wirkung die Auflösung der vorgenannten Gesellschaft.

3) Der Aktionär erklärt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben.

4) Der Aktionär erteilt sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlast für ihr Mandat.

5) Sämtliche mit der Gesellschaft zusammenhängende Dokumente und Papiere verbleiben während den nächsten fünf Jahren in der Obhut von Herrn Herbert Heitmann, vorgenannt.

6) Die Liquidation ist hiermit als definitiv abgeschlossen zu betrachten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Heitmann, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2007. Relation: DIE/2007/8097. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 10. Januar 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008010647/234/37.

(080006208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Finalex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 10.224.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société FINALEXA LUXEMBOURGEOISE SA, ci-avant établie à L-1118, 10, rue Aldringen, et a mis les frais à charge du Trésor.

Le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Maître R. Sturm

Le liquidateur

Référence de publication: 2008009673/1734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Mount Echo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 135.045.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before the undersigned Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

1) COVENANT INVESTMENT HOLDING COMPANY LIMITED, a company with registered office at PO Box 3126, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered with the Registrar of International Business companies of the British Virgin Islands under number 615492,

2) QUEBEC HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, in process of registration at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

both here represented by Mrs Raymonde Jallon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal given on November 30, 2007.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of MOUNT ECHO HOLDINGS S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may grant loans (whether subordinated

or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. The corporate capital is thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Art. 4. The shares shall be issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and are repurchaseable on the following terms and conditions:

4.1 the repurchase price shall be determined by the board of Directors of the Company (the «Board») and shall be no less than the net asset value of the Company divided by the total number of shares in issue (excluding shares held in treasury) at the time of the proposed repurchase;

4.2 any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all Shareholders; and

4.3 the repurchase of any shares may only be funded by the Company using sums available for profit distributions, as set out by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 5. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of Directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the board of Directors, by any director of class A acting jointly with any director of class B of the Company.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 9. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any Director of class A and any Director of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Friday in the month of May at eleven a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 14. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 15. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) COVENANT INVESTMENT HOLDING COMPANY LIMITED, six thousand two hundred shares	6,200
2) QUEBEC HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., eighteen thousand six hundred shares	18,600
Total: twenty-four thousand and eight hundred shares	24,800

All shares have been entirely subscribed and paid up in cash at a rate of 25%, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following persons are appointed as Directors of the Company:

Director of class A:

Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, professionally residing at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Directors of class B:

Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, private employee, born on 24 May 1970 in Amsterdam (The Netherlands), professionally residing at 6, Adolphe Fischer Street, L-1520 Luxembourg,

Mr John Kleynhans, private employee, born on 30 October 1969 in Oberhozer South Africa), professionally residing at 6, Adolphe Fischer Street, L-1520 Luxembourg,

- 3) The following is appointed Auditor (commissaire):

CROWN CORPORATE SERVICES Sàrl, a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Luxembourg).

Ont comparu:

1) COVENANT INVESTMENT HOLDING COMPANY LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au PO Box 3126, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Island, immatriculée auprès du «Registrar of International Business companies» des British Virgin Islands sous le numéro 615492,

2) QUEBEC HOLDING (LUXEMBOURG) S. à r.l., une société ayant son siège à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Madame Raymonde Jallon, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 30 novembre 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOUNT ECHO HOLDINGS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Art. 4. Les actions seront émises comme des actions rachetables par la Société par application de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et seront rachetables dans les termes et conditions suivants:

4.1. le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration de la Société et ne sera pas inférieur à la valeur de l'actif net de la société divisé par le nombre total d'actions en émission (sauf les actions détenues en trésorerie) au moment de l'offre de rachat; et

4.2. tout rachat par la société de toutes actions sera effectué au prorata par rapport à tous les actionnaires;

4.3. le rachat d'actions pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme indiqué par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou par le procédé d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 5. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est

constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du directeur ou, en cas de pluralité de directeurs, du conseil d'administration, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout Directeur de classe A agissant conjointement avec tout Directeur de classe B.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Art. 9. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout directeur de classe A et de tout directeur de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués à l'article 8.2. des Statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COVENANT INVESTMENT HOLDING COMPANY LIMITED, six mille deux cents actions	6.200
2) QUEBEC HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., dix-huit mille six cents actions	18.600
Total: vingt-quatre mille huit cents actions	24.800

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces à concurrence de 25% de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Les personnes suivantes sont nommées comme Administrateurs de la Société:

Administrateur de classe A:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Administrateurs de classe B:

Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, employé privé, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

Monsieur John Kleynhans, employé privé, né le 30 octobre 1969 à Oberherze (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

CROWN CORPORATE SERVICES Sàrl, dont le siège social est situé au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Jallon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41266. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008010707/242/361.

(080006925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Emo International G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.920.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société EMO INTERNATIONAL G.m.b.H., ci-avant établie à L-1140, 57, route d'Arlon et a mis les frais à charge du Trésor.

Le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Maître R. Sturm

Le liquidateur

Référence de publication: 2008009674/1734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

**Alfa Technology s. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alfa Agenzie International Trade).**

Siège social: L-4510 Oberkorn, 51, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 73.679.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Antonella Monti, fonctionnaire, née à Milan (Italie), le 28 novembre 1945, demeurant à L-1634 Luxembourg, 16, rue Godchaux,

ici représentée par Monsieur Marco Lonero, employé privé, demeurant à Oberkorn,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 décembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détentrice de cinquante (50) parts sociales,

agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ALFA AGENZIE INTERNATIONAL TRADE (numéro d'identité 2000 24 00 171), avec siège social à L-4352 Esch-sur-Alzette, 3, rue Victor Wilhelm, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 73.679, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 12 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 237 du 29 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 983 du 9 novembre 2001,

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de ALFA AGENZIE INTERNATIONAL TRADE en ALFA TECHNOLOGY s. à r.l. et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de ALFA TECHNOLOGY s. à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€ 250,-) chacune.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-4352 Esch-sur-Alzette, 3, rue Victor Wilhelm, à L-4510 Oberkorn, 51, route de Belvaux.

Suite à ce transfert de siège, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Oberkorn.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Lonerio, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3526. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008009697/236/51.

(080005492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

ASAP+S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 120.655.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASAP+S S.A., dont le siège social est situé à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 2270 du 5 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.655.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des Sources,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Resca, employée privée, demeurant à B-1380 Lasne (Plancenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon; administrateur, demeurant à B-1380 Lasne (Plancenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

J.-P. Berckmans / F. Resca / G. Stiernon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008010543/8539/40.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05023. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.835.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren geht folgendes hervor:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;

2. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV ist in der Gründungsakte mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;

3. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:

a. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;

b. Herr Hilmar Friedrich-Rust, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus;

c. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009743/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Voyages Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.134.

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VOYAGES SCHMIT S.A. [matr. 1995 22 12 446], avec siège social à L-7640 Christnach, 44, rue Loetsch,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 10 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 632 de l'année 1995,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 100.134.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Carlo Schmit, employé privé, demeurant à L-7640 Christnach, 44, rue Loetsch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Rebien, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent-vingt-six (126) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Démission et nomination d'administrateurs
- 2) Changement d'adresse
- 3) Libération, augmentation et conversion du capital
- 4) Changement de siège

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

2) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean Di Cato, ingénieur, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare et lui donne pleine et entière décharge de ses fonctions.

L'assemblée nomme en son remplacement deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- a) Madame Myriam Groben, institutrice, demeurant à L-7640 Christnach, 44, rue Loetsch.
- b) Madame Danielle Mons, employée privée, demeurant à L-9127 Schieren, 14, Montée de Nommern.

3) Les actionnaires décident tout d'abord de libérer entièrement le capital par un apport en numéraire de seize mille trois cent soixante euros et quatre-vingt-dix-sept cents (16.360,97 €) (représentant 660.000,00 francs luxembourgeois), ladite somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément,

de convertir le capital de 1.260.000,00 francs en euros, soit à la somme de trente et un mille deux cent trente-quatre euros et cinquante-huit cents (31.234,58 €),

d'augmenter ensuite le capital au montant de trente et un mille cinq cents euros (31.500,00 €) par un apport en numéraire de deux cent soixante-cinq euros et quarante-deux cents (265,42 €) ladite somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément,

de sorte que le capital de trente et un mille cinq cent euros se trouve représenté par cent-vingt-six (126) actions d'une valeur unitaire de deux cent cinquante euros (250,00 €) qui est réparti comme suit:

	Actions
Monsieur Carlo Schmit, prénommé soixante-trois	63
Monsieur Germain Schmit, prénommé soixante-trois	63
Total: cent-vingt-six actions	126

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.500,00 €) représenté par cent vingt-six actions de deux cent cinquante euros (250,00 €) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
Monsieur Carlo Schmit, prénommé, soixante-trois	63
Monsieur Germain Schmit, prénommé, soixante-trois	63
Total: cent-vingt-six actions	126

Toutes actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions sont et resteront nominatives.»

4) L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Christnach à L-9122 Schieren, Z.I., rue de la Gare, 31, et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi en la commune Schieren. Le siège pourra être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration. La durée de la société est illimitée.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille huit cents euros (1.800,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmit, M. Rebien, G. Marth, P. Probst.

12900

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2007, DIE/2007/7470. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 3 décembre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2008010637/4917/84.

(080006221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Villa Churchill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.834.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren geht folgendes hervor:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;
2. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV ist in der Gründungsakte mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;
3. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:
 - a. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;
 - b. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009748/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 103.539.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, vom 14. Mai 2007 geht folgendes hervor:

1. Die Anzahl der Mitglieder des Rats der Geschäftsführer wird von fünf (5) auf sechs (6) erhöht und Herr Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant SIREO, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus, wird auf unbestimmte Dauer als zusätzliches Mitglied des Rats der Geschäftsführer ernannt;
2. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;
3. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO.4 SICAV ist im Handelsregister mit 8A, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;
4. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:
 - a. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;
 - b. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009750/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Ildiko Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.685.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur en date du 6 juin 2006, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 6 juin 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 1^{er} octobre 2002, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

ILDIKO HOLDING S.A.

MADAS S. à r. l. / FINDI S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / C. Bitterlich

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008010487/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Villapool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.135.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 12 décembre 2007 que

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., enregistrée auprès du RCSL sous numéro B 84.993,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., enregistrée auprès du RCSL sous numéro B 94.030 et

- Mme Elisa Isabel Salinas Gomez, ayant sa résidence à Hidalgo 45, Colonia San Miguel, MEX-CP 01000 Mexico Distrito Federal,

ont été re-nommés administrateurs de la Société avec effet immédiat, dont Mme Elisa Isabel Salinas Gomez comme administrateur de classe A, TMF CORPORATE ET ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. comme administrateurs de classe B,

et que

- M. Alphonse Mangen, ayant sa résidence professionnelle à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, a été re-nommé commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT SERVICES S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008010082/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.083.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren geht folgendes hervor:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;

2. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV ist in der Gründungsakte mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;

3. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:

a. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;

b. Herr Hilmar Friedrich-Rust, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus;

c. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009753/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.833.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren geht folgendes hervor:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;

2. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV ist in der Gründungsakte mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;

3. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:

a. Herr Rolf Sutter, Laan Van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;

b. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009756/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

**S.E.M. S.à r.l., Solutions Engineering Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CSC Environnement S.à r.l.).**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 68, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Monsieur José Falleau, conseil en entreprises, né à Aye (Belgique), le 14 mai 1963, demeurant à B-6987 Rendeux, 1, rue de la Résistance, Marcouray (Belgique);

2 ° Monsieur Paul Galopin, journaliste, né à Mons-lez-Liège (Belgique), le 26 janvier 1947, demeurant à B-4000 Liège, 12, rue Sceurs-de-Hasque (Belgique);

3 ° Monsieur Stanislas Sokolski, ingénieur, né à Uccle (Belgique), le 3 mai 1956, demeurant à L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports;

4 ° Monsieur Dominique Sepult, entrepreneur de construction, né à Liège (Belgique), le 15 mai 1960, demeurant à B-4190 Werbomont, 1, route de Huy (Belgique);

5 ° Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, né à Malmedy (Belgique), le 7 novembre 1957, demeurant à B-4970 Stavelot (Ster), 347, rue Mathieu Nisen (Belgique).

Les associés sub 1 °, 2 ° et 3 ° sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.686, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 419 du 21 mars 2007.

Les associés déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prient le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- Monsieur José Falleau, prénommé sous 1 °, déclare par les présentes céder neuf (9) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Dominique Sepult, prénommé sous 4 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur José Falleau, prénommé sous 1 °, déclare par les présentes céder deux (2) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Philippe Toussaint, prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

2.- Monsieur Paul Galopin, prénommé sous 2 °, déclare par les présentes céder huit (8) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Dominique Sepult, prénommé sous 4 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Paul Galopin, prénommé sous 2 °, déclare par les présentes céder deux (2) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Philippe Toussaint, prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

3.- Monsieur Stanislas Sokolski, prénommé sous 3 °, déclare par les présentes céder huit (8) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Dominique Sepult, prénommé sous 4 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Stanislas Sokolski, prénommé sous 3 °, déclare par les présentes céder deux (2) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Philippe Toussaint, prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

4.- Suite aux cessions de parts prédécrites Monsieur Dominique Sepult, prénommé sous 4 °, qui détient dès lors vingt-cinq (25) parts sociales dans la prédite société, déclare par les présentes céder quatre (4) parts sociales qu'il détient dans la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédite, à Monsieur Philippe Toussaint, prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Paul Galopin, en sa qualité de gérant unique de la société CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., prédésignée, déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Suite aux cessions de parts ci-avant décrites, les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur José Falleau	23
- Monsieur Paul Galopin	23
- Monsieur Stanislas Sokolski	23
- Monsieur Dominique Sepult	21
- Monsieur Philippe Toussaint	10
Total	<u>100</u>

Sur ce qui précède, les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de CSC ENVIRONNEMENT S.à r.l. en SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l. en abrégé S.E.M. S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l. en abrégé S.E.M. S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, à L-9753 Heinerscheid, 68, rue Principale, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est dans la commune de Heinerscheid.»

Troisième résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social par l'ajout des activités suivantes et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa).** La société a pour objet:

- l'expertise en matière de dépollution, de la décontamination, l'assainissement de sols et autres, les traitements cathodiques des bétons et autres; l'assistance à la réalisation des normes, standards et procédures pour la construction, réalisation d'installations chimiques, pétrochimiques; la conception et la mise en place ou l'assistance à l'implémentation d'actions correctives pour réduire les émissions à effets de serres, gains d'énergie; la conception, la réalisation ou l'assistance de la mise en oeuvre d'inspection basée sur l'évaluation du risque; l'assistance, ou la réalisation de choix des matériaux en utilisant les normes spécifiques de chaque secteur industriel; la conception, l'établissement des cahiers de charges, la mise en oeuvre, le suivi de système de protection cathodique sur les structures en béton armé, les équipements industriels, et les pipelines; la conception, l'établissement des cahiers des charges (ou la révision de la conception), le suivi de la réalisation des ouvrages en béton armé en milieu industriel incluant les usines d'assainissement; toutes autres activités d'ingénierie dans le cadre de l'assainissement, la protection de l'environnement, la protection cathodique, le choix des matériaux, et l'optimisation des procédés chimiques et pétrochimiques.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de soixante-sept mille cinq cents euros (€ 67.500,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à quatre-vingts mille euros (€ 80.000,-) sans l'émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chacune à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

L'augmentation de capital est entièrement libérée en espèces de sorte que la somme de soixante-sept mille cinq cents euros (€ 67.500,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingts mille euros (€ 80.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de huit cents euros (€ 800,-) chacune.»

Sixième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée comme gérant technique Monsieur Stanislas Sokolski, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe obligatoire des deux gérants.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Falleau, P. Galopin, S. Sokolski, D. Sepult, P. Toussaint, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007. LAC/2007/34359. — Reçu 675 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008010563/202/115.

(080006756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.513.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren geht folgendes hervor:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;

2. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV ist in der Gründungsakte mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;

3. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:

a. Herr Hilmar Friedrich-Rust, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus;

b. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009758/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.801.

La société EFFIGI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée Administrateur en date du 17 juin 2005, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 janvier 1962 à Differdange (Luxembourg), D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 17 juin 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 25 septembre 2002, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Mon-

terey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

HEGA EUROPE S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008010488/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of November.

Before Maitre Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 4 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of Me Andre-Joseph Schwachtgen, notary residing then in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 664 of March 31, 2006 and then turned by virtue of a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junlingster, dated 8 March 2006, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1042 of May 29, 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113078 and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on September 12, 2007, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2610 of November 15, 2007.

The meeting was opened by Mr Richard Trojan, private employee, professionally residing at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Benedicte Kurth, avocat, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L- 2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Monica Jervis de Freitas, private employee, professionally residing at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of four hundred thirty-four thousand two hundred and eighty Euros (434,280.- EUR) to bring it from its present amount of one million four hundred and twenty four thousand and thirty Euros (EUR 1,424,030.-) represented by One Hundred and Forty Two Thousand Four Hundred and Three (142,403) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, divided into One Hundred and Thirteen Thousand Nine Hundred and Twenty One (113,921) class A Shares (the «A Shares») and Twenty Eight Thousand Four Hundred and Eighty Two (28,482) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»)» to one million eight hundred fifty-eight thousand three hundred and ten Euros (1,858,310.- EUR), by the issuing of thirty-four thousand seven hundred and forty-two (34,742) class A Shares (the «A Shares») and eight thousand six hundred eighty-six (8,686) class B Shares (the «B Shares») with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of thirty-four thousand seven hundred and forty-two (34,742) new class A Shares (the «A Shares») of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to three hundred forty-seven thousand four hundred and twenty Euros (EUR 347,420.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LTD incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of eight thousand six hundred eighty-six (8,686) new B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to eighty-six thousand eight hundred and sixty Euros (EUR 86,860.-);

4. Subsequent amendments of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm Wildgen to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of four hundred thirty-four thousand two hundred and eighty Euros (434,280.- EUR) to bring it from its present amount of one million four hundred and twenty-four thousand and thirty Euros (EUR 1,424,030.-) represented by One Hundred and Forty Two Thousand Four Hundred and Three (142,403) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, divided into One Hundred and Thirteen Thousand Nine Hundred and Twenty One (113,921) class A Shares (the «A Shares») and Twenty Eight Thousand Four Hundred and Eighty Two (28,482) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»)» to one million eight hundred fifty-eight thousand three hundred and ten Euros (1,858,310.- EUR), by the issuing of thirty-four thousand seven hundred and forty-two (34,742) class A Shares (the «A Shares») and eight thousand six hundred eighty-six (8,686) class B Shares (the «B Shares») with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash as follows:

Subscription - Payment

Thereupon:

A) IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A»), here represented by Mr Richard Trojan prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on November 28, 2007,

declares to subscribe to thirty-four thousand seven hundred and forty-two (34,742) class A Shares (the «A Shares») and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of three hundred forty-seven thousand four hundred and twenty Euros (EUR 347,420.-).

The amount of three hundred forty-seven thousand four hundred and twenty Euros (EUR 347,420.-) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

B) UBERIOR EUROPE LTD incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B»), here represented by Ms. Bénédicte Kurth prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on November 26, 2007,

declares to subscribe to eight thousand six hundred eighty-six (8,686) class B Shares (the «B Shares») and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of eighty-six thousand eight hundred and sixty Euros (EUR 86,860.-).

The amount of eighty-six thousand eight hundred and sixty Euros (EUR 86,860.-) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting resolved to amend Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at one million eight hundred fifty-eight thousand three hundred and ten Euros (1,858,310.- EUR) represented by One Hundred and Eighty-Five Thousand Eight Hundred and Thirty-One (185,831) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, divided into by One Hundred and Forty-eight Thousand Six Hundred and Sixty-Three (148,663) class A Shares (the «A Shares») and Thirty-Seven Thousand One Hundred and Sixty-eight (37,168) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»)».

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm Wildgen, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand one hundred Euros (6,100.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 4 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte de Maître Andre-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 664 du 31 mars 2006 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1042 du 29 mai 2006 en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.078, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 12 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2610 du 15 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard Trojan, employé privé, demeurant professionnellement à 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Benedicte Kurth, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L- 2134 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Monica Jervis de Freitas, employée privée, demeurant professionnellement à 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt Euros (434.280,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent vingt-quatre mille trente euros (EUR 1.424.030,-) représenté par cent quarante-deux mille quatre cent trois (142.403) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent treize mille neuf cent vingt et un (113.921) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt deux (28.482) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions» au montant de un million huit cent cinquante-huit mille trois cent dix Euros (1.858.310,- EUR), par l'émission de trente-quatre mille sept cent quarante-deux (34.742) nouvelles actions de catégorie A («les Actions A») et huit mille six cent quatre-vingt-six (8.686) nouvelles actions de catégorie B («les Actions B») d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

2. Souscription par IG LOG 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg («Actionnaire A») de trente quatre mille sept cent quarante deux (34.742) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de trois cent quarante sept mille quatre cent vingt euros (EUR 347.420,-).

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de huit mille six cent quatre vingt six (8.686) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quatre-vingt-six mille huit cent soixante euros (EUR 86.860,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude Wildgen de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt Euros (434.280,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent vingt-quatre mille trente euros (EUR 1.424.030,-) représenté par cent quarante-deux mille quatre cent trois (142.403) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent treize mille neuf cent vingt et un (113.921) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt deux (28.482) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions» au montant de un million huit cent cinquante-huit mille trois cent dix Euros (1.858.310,- EUR), par l'émission de trente-quatre mille sept cent quarante-deux (34.742) nouvelles actions de catégorie A («les Actions A») et huit mille six cent quatre vingt six (8.686) nouvelles actions de catégorie B («les Actions B») d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

A) IG LOG 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A»), ici représentée par Monsieur Richard Trojan prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2007,

laquelle déclare souscrire trente-quatre mille sept cent quarante-deux (34.742) nouvelles actions de catégorie A («les Actions A») et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de trois cent quarante-sept mille quatre cent vingt euros (EUR 347.420,-).

Le montant de trois cent quarante-sept mille quatre cent vingt euros (EUR 347.420,-), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

B) UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B»), ici représentée par Mademoiselle Benedicte Kurth prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2007,

laquelle déclare souscrire huit mille six cent quatre-vingt-six (8.686) nouvelles actions de catégorie B («les Actions B») et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de quatre-vingt-six mille huit cent soixante euros (EUR 86.860,-).

Le montant de quatre-vingt-six mille huit cent soixante euros (EUR 86.860,-) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million huit cent cinquante-huit mille trois cent dix euros (1.858.310,- EUR) représenté par cent quatre vingt cinq mille huit cent trente et une (185.831) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent quarante-huit mille six cent soixante-trois (148.663) actions de

catégorie A («les Actions A») et trente sept mille cent soixante huit (37.168) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions».)»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude Wildgen, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ six mille cent euros (6.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Trojan, B. Kurth, M. Jervis de Freitas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, LAC/2007/38585. — Reçu 4.342,80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008009799/220/231.

(080005391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Garage Besenius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 93.257.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GARAGE BESENIUS S.A. ayant son siège social à L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et commerciale (matr. 1996 22 18 957),

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 19 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, page 3242 de l'année 1997,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 93.257.

L'assemblée est composée de:

Monsieur Paul Besenius, maître-mécanicien, demeurant à L-9142 Burden, 24, um Kettenhouscht.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que le comparant est le seul associé de la société anonyme préqualifiée et que par conséquent les actions sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, le porteur de parts présents se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué au préalable dans les délais légaux;

- que, eu égard que les actions sont toutes réunies en une seule main, la société est à considérer comme société unipersonnelle;

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;

- que le comparant décide de la dissoudre avec effet d'aujourd'hui;

- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années par Monsieur Paul Besenius à son domicile pré-indiqué.

Frais

Les frais des présentes sont à charge du comparant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Besenius, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007, DIE/2007/8496. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008010649/4917/39.

(080006211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Kneip Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 37.882.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KNEIP PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.882, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 71 du 29 février 1992 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 26 avril 2002.

Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) et représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Monsieur Victor Kneip, Président de la Société, demeurant à L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Kneip, administrateur-directeur de la Société, demeurant à L-1727 Luxembourg, 25, rue Arthur Herchen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diane Muller-Kneip, administrateur de la Société, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 18, rue Emile Mayrisch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes sociaux.
2. Dissolution de la Société et mise en liquidation.
3. Désignation du liquidateur.
4. Rapport du liquidateur.
5. Clôture de liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes sociaux au 30 novembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale désigne Monsieur Victor Kneip, préqualifié, comme liquidateur et lui confère les plus larges pouvoirs pour réaliser toutes opérations de liquidation.

En cette qualité, Monsieur Victor Kneip fait rapport et déclare que la Société n'a plus d'autre passif que quelques dettes et provisions pour impôts, y compris les frais des présentes, comme il ressort du bilan au 30 novembre 2007. A cette fin une somme de treize mille cent soixante-deux euros et trente-cinq cents euros (EUR 13.162,35) est consignée auprès du liquidateur pour lui permettre de faire face à ces passifs.

L'actif net de la Société d'un montant de six cent trente-sept mille cent cinquante et un euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 637.151,94) sera transféré par les soins du liquidateur aux actionnaires dans la même proportion, le liquidateur avançant un montant de quatre mille et quatre-vingt-seize euros (EUR 4.096,-) égal aux créances pour impôts et intérêts à recevoir qu'il aura à recouvrer des débiteurs.

Un éventuel excédent après recouvrement de ces créances et règlement de ce passif sera versé aux actionnaires en proportion de leur participation dans la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte ce rapport et constate qu'ainsi la liquidation de la Société est achevée et que la Société est définitivement dissoute et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kneip, R. Kneip, D. Muller-Kneip, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39265. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008009817/7241/80.

(080005241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Compagnie Internationale Pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.860.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE SA, ci-avant établie à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt et a mis les frais à charge du Trésor.

Le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Maître R. Sturm

Le liquidateur

Référence de publication: 2008009702/1734/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.